

Recueil des candidatures pour les modules de formation d'initiative nationale (MIN) dans le domaine de l'École inclusive Année scolaire 2025-2026

Note d'information du 28/08/2025 relative aux modalités de déploiement et d'inscription aux modules de formation d'initiative nationale (MIN) au national et en académie

Service Ecole inclusive

Affaire suivie par : Pascale Schwager

Tél : 01 57 02 68 25

Mél : ash-academique@ac-creteil.fr

Texte adressé à :

Mesdames et Messieurs les enseignants et autres personnels de la communauté éducative
s/c de Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissement
s/c de Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale
s/c de Mesdames les Directrices et Monsieur le Directeur académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine- Saint-Denis et du Val-de-Marne

Références :

- Circulaire du 26-6-2025 relative aux modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'École inclusive - année scolaire 2025 -2026
- Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié ; arrêté du 10 février 2017 modifié ; circulaire du 12 février 2021. Lien de consultation : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo22/MENE2113476C.htm>

Annexes :

- Annexe 1 : liste des MIN 2025-2026
 - Annexe 2 : formulaire « avis du supérieur hiérarchique » pour les personnels relevant du second degré
-

Les modules de formation d'initiative nationale (MIN) organisés dans le cadre de la formation continue s'articulent **selon deux formats** dans le cadre du déploiement des actions de formation 2025-2026 :

-Des modules de formation nationaux sur les enjeux de métiers et de missions spécifiques en lien avec l'Institut National supérieur de recherche pour l'Education Inclusive (INSEI),

-Des modules décentralisés à rayonnement national, déployés au sein des écoles académiques de formation continue.

Ces modules de formation contribuent à développer une culture de formation commune sur l'ensemble du territoire national et s'adressent à :

- **des enseignants spécialisés** qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou

plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies ;

- **des enseignants non spécialisés et autres personnels de la communauté éducative** pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

La liste de l'ensemble des modules de formation nationaux sur les enjeux de métiers et de missions spécifiques en lien avec l'INSEI ainsi que la liste des modules de formation proposés par l'Ecole Académique de Formation Continue (EAFC) de Paris figurent en **annexe 1**.

Modalités d'inscription

Les demandes d'inscriptions aux modules 2025-2026 s'effectueront via **un formulaire commun à tous les personnels**, accessible sur la plateforme « Démarches simplifiées » :

[Commencer la démarche de candidature aux stages MIN-ASH](#)

Si vous n'avez pas encore de compte sur la plateforme « démarches simplifiées », il vous faudra en créer un avec votre adresse électronique académique et un mot de passe de votre choix. « Démarches simplifiées » est un outil national parfaitement sécurisé et répondant aux exigences du RGPD.

Pour les candidatures des **personnels relevant du second degré**, une fiche de candidature figurant en **annexe 2** sera jointe au formulaire de candidature, ce document devant obligatoirement être complété et signé par le supérieur hiérarchique, puis déposé dans la rubrique de « Démarches simplifiées ».

Contacts pour renseignements complémentaires

- Pour les personnels du 1er degré, les PSY-EN EDA, et les AESH (y compris affectés en collège, lycée et établissement médico-social) :
 - Département du Val-de-Marne : ce.0941329J@ac-creteil.fr
ce.0942427c@ac-creteil.fr (pour les professeurs des écoles exerçant en SEGPA, HDJ et Psy)
 - Département de la Seine-Saint-Denis : ce.0932876W@ac-creteil.fr
 - Département de la Seine-et-Marne : ce.77ecoleinclusive@ac-creteil.fr
- Pour les personnels du second degré :
 - Académie de Créteil : ash-academique@ac-creteil.fr

Afin de permettre le traitement des candidatures, le dépôt des demandes sera possible jusqu'au **dimanche 14 septembre 2025 inclus**, délai de rigueur.

**Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives
Francette Dalle Mese**